

### Charte report de paiement crédit aux entreprises

PARTAGER TWITTER FACEBOOK LINKEDIN COPIER LE LIEN

31 MARS 2020 6 MIN DE LECTURE

La crise du coronavirus a de lourdes conséquences pour l'économie de notre pays. Elle exerce une pression importante sur la situation financière de nombreuses personnes. Beaucoup d'entre elles risquent en effet de perdre leur emploi ou de n'avoir, pendant un temps, que des rentrées réduites, voire pas de rentrées du tout. Alors qu'en parallèle, des dépenses et des engagements d'ordre financier doivent toujours être honorés. Dès lors, une entreprise peut éprouver des difficultés à rembourser ses crédits en cours auprès de sa banque.

Le ministre des Finances Alexander De Croo, la Banque nationale de Belgique et Febelfin ont dès lors annoncé qu'ils apporteraient un soutien financier aux entreprises exposées à des problèmes résultant de la crise du coronavirus. Le report de paiement du crédit aux entreprises peut ainsi être demandé pour un maximum de six mois.

La présente charte vient concrétiser cet engagement.

This website makes use of necessary cookies. In order to optimize your user experience, the website makes use of optional cookies for which we ask your permission. [Click for more information](#)

YES, I AGREE

No thanks

Les personnes touchées sur le plan financier par la crise du coronavirus peuvent demander à leur banque un report de paiement de leur crédit aux entreprises. Voici tous les détails concernant ce report de paiement :

## 1) Quoi ?

Un report de paiement d'un crédit aux entreprises dans le contexte de la crise du coronavirus signifie que l'entreprise/organisation **ne doit pas rembourser son crédit (capital) pendant un maximum de 6 mois**. Les intérêts restent toutefois dus. Une fois la période de report écoulée, les paiements reprendront. La durée du crédit sera prolongée de la période du report du paiement. En d'autres termes, l'emprunteur terminera de rembourser son crédit maximum 6 mois plus tard qu'initialement prévu.

Les banques ne factureront ni frais de dossier, ni frais administratifs pour le recours à un report de paiement.

*Pour les nouveaux crédits et les nouvelles lignes de crédit d'une durée maximale de 12 mois, un système de garantie a été élaboré en collaboration avec le gouvernement.*

## 2) Qui ?

Un report de paiement du crédit aux entreprises peut être demandé par des entreprises non financières, des PME, des indépendants et des organisations sans but lucratif qui remplissent chacun les **4 conditions** suivantes :

This website makes use of necessary cookies. In order to optimize your user experience, the website makes use of optional cookies for which we ask your permission. [Click for more information](#)

YES, I AGREE

No thanks

de sécurité sociale. Ou l'entreprise/ organisation accusait, à la date du 29 février, un retard de paiement inférieur à 30 jours sur ses crédits en cours, ses impôts ou ses cotisations de sécurité sociale.

4) L'entreprise / organisation a rempli toutes ses obligations contractuelles de crédit auprès de toutes les banques pendant les 12 derniers mois précédant le 31 janvier 2020 et n'est pas en cours de procédure de restructuration de crédit active.

Les autorités publiques ne peuvent pas demander un report de paiement.

### 3) Quels crédits ?

Un report de paiement peut être demandé pour l'un des crédits aux entreprises suivants :

les crédits avec un plan de remboursement fixe

les crédits de caisse

les avances fixes

Le leasing et le factoring ne font pas partie de l'accord conclu. Une entreprise / organisation peut bien sûr toujours contacter sa société de leasing ou de factoring sur une base bilatérale pour voir si une solution peut être proposée.

### 4) Quand ?

This website makes use of necessary cookies. In order to optimize your user experience, the website makes use of optional cookies for which we ask your permission. [Click for more information](#)

YES, I AGREE

No thanks

En pratique : toute personne qui pense remplir les conditions pour pouvoir demander un report de paiement doit contacter sa banque.

Cela ne peut se faire que sur rendez-vous ou via les canaux digitaux disponibles de la banque (e-mail, chat, application mobile,...) et par téléphone. Il est préférable de prendre contact avec la banque une semaine avant la date d'échéance du mois suivant.

La banque demandera des preuves documentaires afin de pouvoir donner suite à la demande.

## Articles liés

This website makes use of necessary cookies. In order to optimize your user experience, the website makes use of optional cookies for which we ask your permission. [Click for more information](#)

YES, I AGREE

No thanks